

# Un projet de desserte alternative pour sécuriser et apaiser Bellevue et Trignac Centre

## Les zones d'activités Altitude - Logistiport - Les Forges

La future voie de desserte alternative permettra de désenclaver les zones d'activités Altitude - Logistiport - Les Forges :

- 50 ha dédiés à l'activité économique,
- près de 40 entreprises,
- des secteurs d'activités variés : artisanat, dépôts-ventes, location de matériels, avec des grandes entreprises logistiques.

## Une accessibilité contrainte et impactante pour la population

Les zones d'activités souffrent de difficultés d'accès et le trafic généré entraîne de fortes nuisances en termes de pollution de l'air, de sécurité, de pollution sonore, de vibrations... :

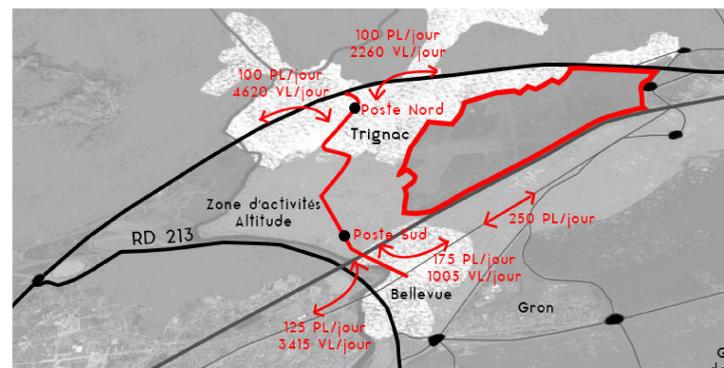
- Accès Nord, par le centre ville de Trignac : 2 kilomètres de traversée d'agglomération avec des points très sensibles (abords du groupe scolaire Jaurès Curie). 200 poids lourds empruntent chaque jour cet itinéraire.
- Accès Sud, par le quartier de Bellevue : 600 mètres de parcours à travers un quartier résidentiel. Cet accès porte les 2/3 du trafic généré par les zones d'activités avec 300 poids lourds par jour.
- Les flux de poids lourds sont relativement constants au cours de la journée avec un poids lourd toutes les 3min45 dans le bourg de Trignac et un poids lourd toutes les 2min25 dans le quartier de Bellevue.

## Une desserte alternative qui permettra le renouvellement urbain et la sécurisation des flux

La suppression du trafic poids lourds permettra aussi de réüssir un programme de renouvellement urbain dans le centre ville de Trignac.

Côté Bellevue, la disparition à terme du trafic poids lourds a permis de repenser l'aménagement et l'apaisement de la rue Henri Gautier dans un premier temps.

Le projet a donc pour objectif majeur d'améliorer le cadre de vie, la sécurité et la santé des habitants.



CARTE DES TRAFICS DE LA ZONE D'ÉTUDE



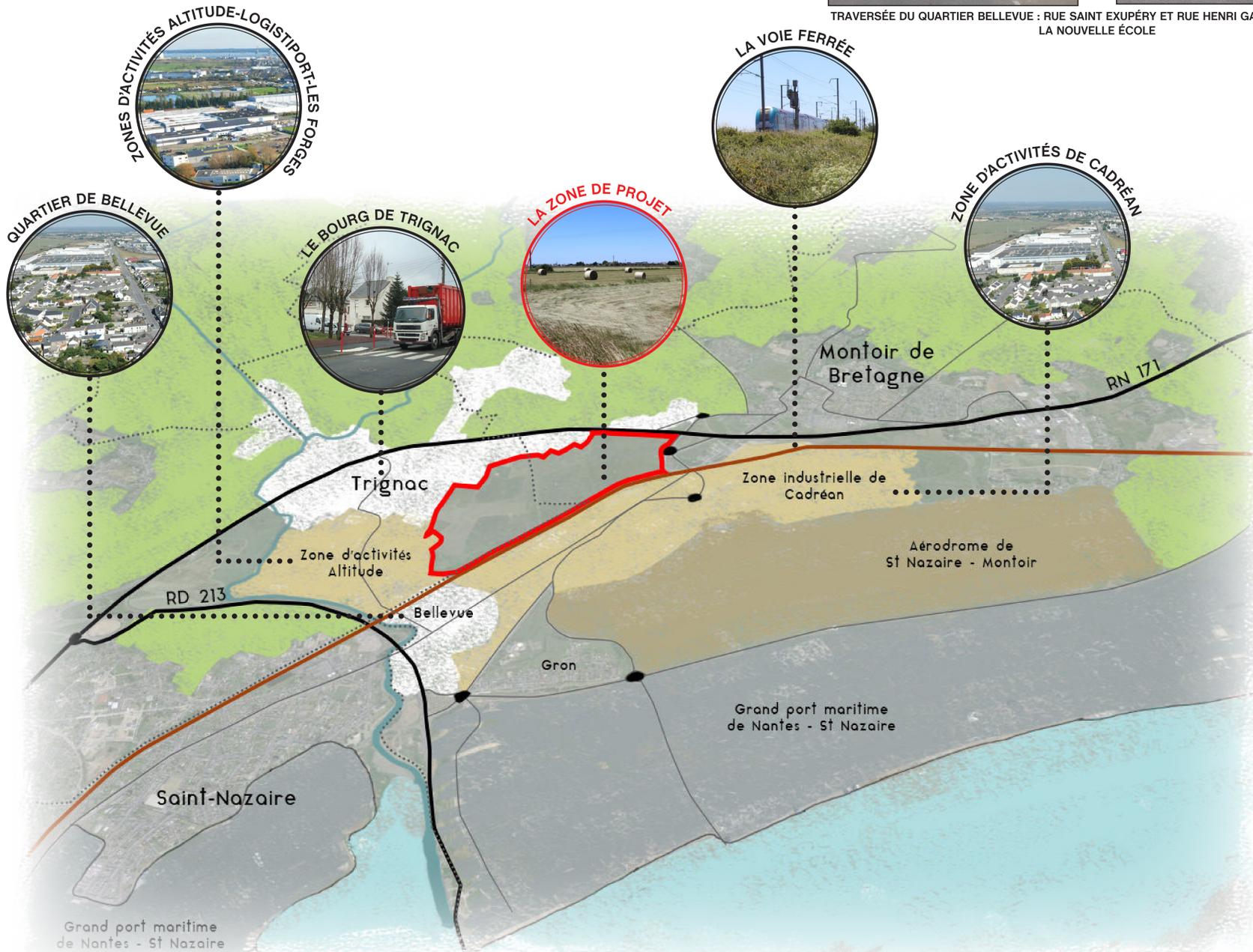
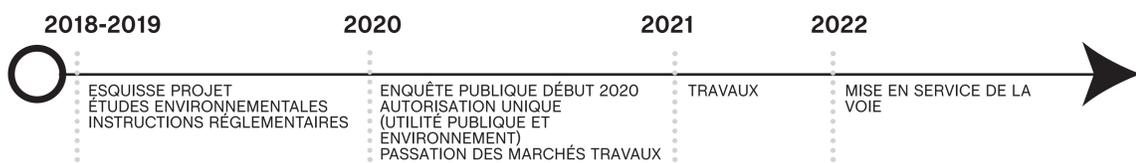
TRAVERSÉE ACTUELLE DU CENTRE VILLE DE TRIGNAC : PASSAGE DES POIDS LOURDS À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE, D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET DE COMMERCES DE CENTRALITÉ



TRAVERSÉE DU QUARTIER BELLEVUE : RUE SAINT EXUPÉRY ET RUE HENRI GAUTIER AU DROIT DE LA NOUVELLE ÉCOLE

## Calendrier prévisionnel

(NB : Compte tenu des procédures à conduire, ce calendrier n'est pas contractuel)



# Une nouvelle desserte sécurisée, performante et respectueuse du milieu existant

## Une desserte sécurisée, choisie parmi 12 variantes (à retrouver dans l'étude d'impact)

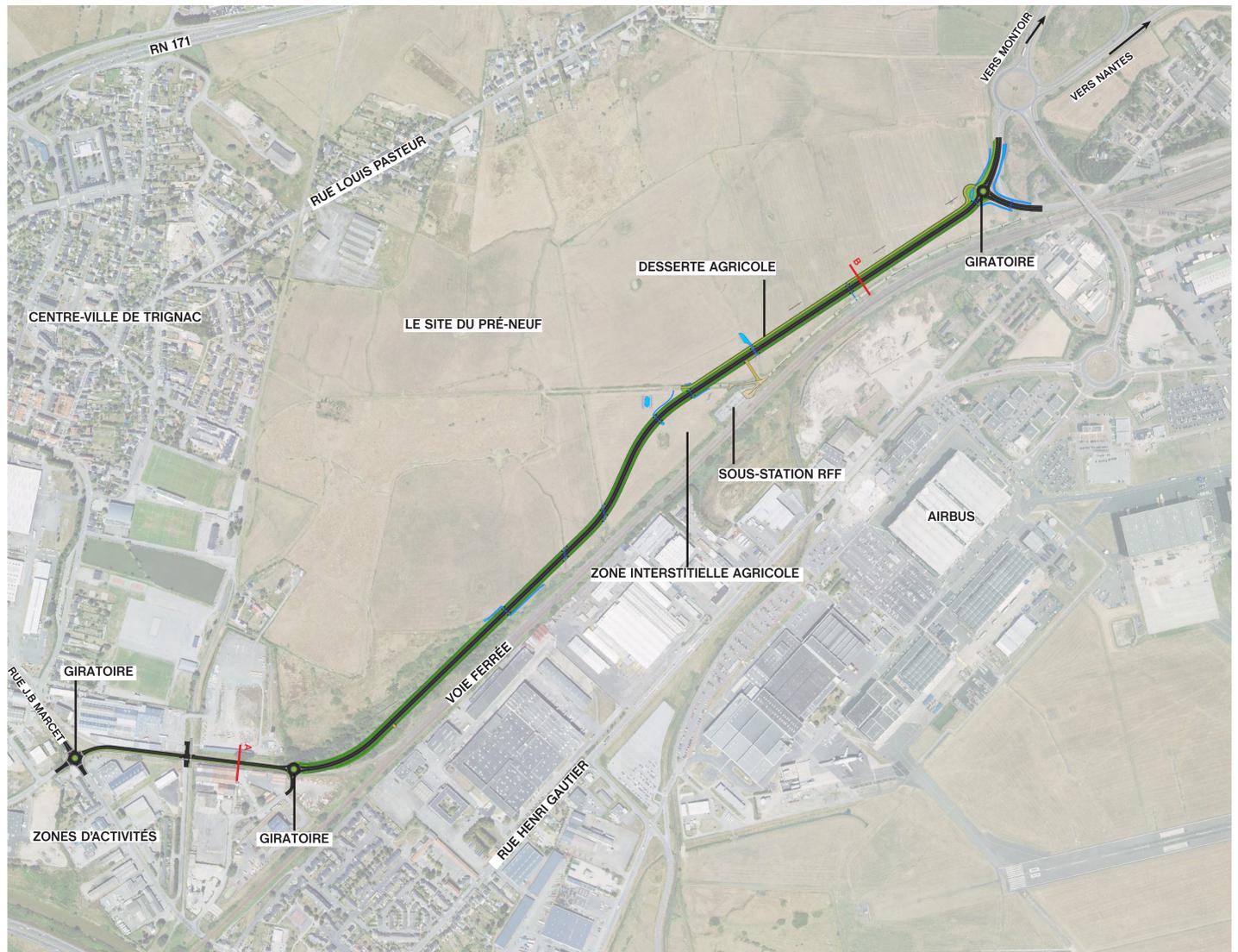
- La nouvelle voie sera raccordée à l'échangeur de Montoir-de-Bretagne. Un nouveau giratoire permet de sécuriser ce nouveau branchement à l'échangeur.
- La nouvelle voie se développe sur environ 2200 mètres. Elle est équipée de deux carrefours : un giratoire permettant de raccorder la rue de la Cité Nouvelle et marquant l'entrée dans les zones d'activités, un autre giratoire permettant le raccordement avec la rue Jean-Baptiste Marcet.

## Un profil en travers spécifique répondant aux normes poids lourds

- Une voie en remblai : le niveau de la voie sera surélevé par rapport au niveau actuel des prairies pour conserver les transparences hydrauliques du site. Des techniques de préchargement et la mise en place de drains verticaux seront nécessaires pour assécher la structure de la future route. Un travail spécifique de paysage sera réalisé pour « effacer » la voie dans le grand paysage.
- Le profil de la voirie sera adapté au flux poids lourds, compte tenu du trafic projeté et de la forte part de trafic poids lourds.
- Dans la zone d'activités, la voie présentera un profil plus urbain avec un cheminement mixte pour les « modes doux » (piétons, vélos).

## Des aménagements connexes respectueux du Pré Neuf

- Un chemin agricole spécifique pourrait être créé pour accéder aux prairies du Pré Neuf (à mettre au point avec les exploitants).
- Des fossés perchés pour les eaux de ruissellement : des fossés seront présents de chaque côté de la voie pour la collecte et le stockage des eaux pluviales avant rejet vers le réseau hydrographique du Pré Neuf. Des vannes et clapets seront prévus pour stopper toute pollution accidentelle.
- Des passages pour la petite faune : des passages seront aménagés sous la voie pour assurer des traversées sécurisées pour la petite faune (petits mammifères, reptiles, amphibiens).
- Des canalisations sous voirie pour conserver une transparence hydraulique : les connexions hydrauliques existantes du Pré Neuf seront conservées avec mise en place de canalisations type cadre sous voirie.
- La voie a été positionnée de manière à éviter tout impact sur les réseaux existants à proximité : ligne électrique Haute Tension, pylône, canalisation de transport Eau potable, canalisation de transport Gaz.

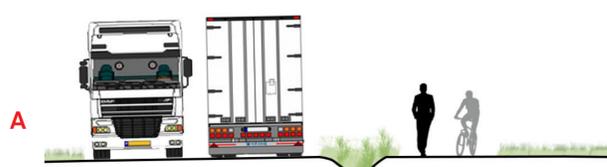


VUE AÉRIENNE DU PRÉ NEUF ET MODALITÉS D'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE LIAISON LE LONG DE LA VOIE FERRÉE. AU NORD, RACCORDEMENT À L'ÉCHANGEUR DE LA RN 171. AU SUD, RACCORDEMENT À LA RUE JB MARCET. (C) SIG COMMUNAUTAIRE, CARENE 2016

## Respect de l'hydrographie, de la faune et de la flore du site



## Coupes transversales de principe des différents tronçons de la nouvelle voie



DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS, LA NOUVELLE VOIE EST IMPLANTÉE EN LIEU ET PLACE DE LA VOIE FERRÉE. UN CHEMINEMENT DOUX EST ÉGALEMENT PRÉVU



PROFIL EN TRAVERS TYPE DE LA NOUVELLE VOIE EN TRAVERSÉE DU "PRÉ NEUF". LA VOIE EST EN LÉGER REMBLAI PAR RAPPORT AUX PRAIRIES.

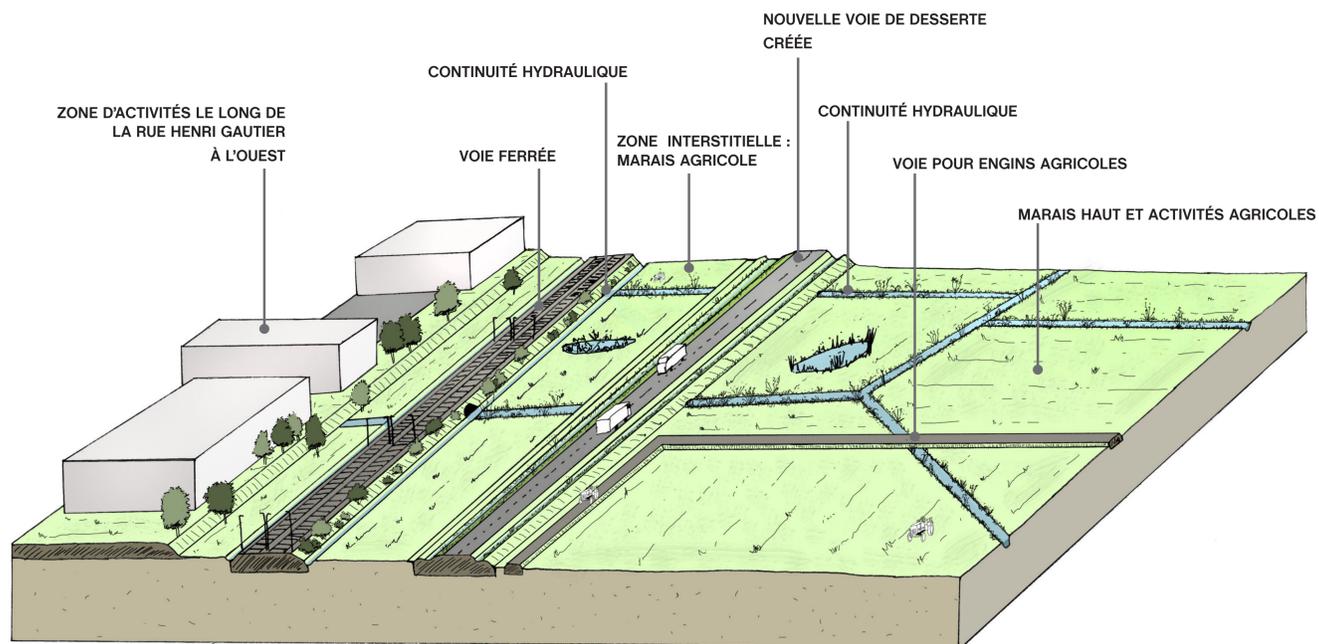
# Les mesures environnementales

## Transparence hydraulique vis-à-vis du marais

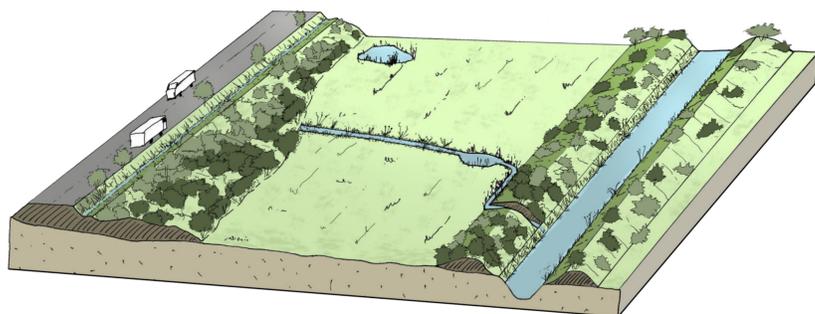
- Le Pré Neuf constitue une large zone humide composée de prairies méso-hygrophiles et de fruticées / fourrés humides type saulaie. Le site est traversé par de nombreux fossés, douves ou cours d'eau, notamment la Douve de la Charrère. Il est lié au Brivet et, dans une moindre mesure, au marais de Brière.
- Le fonctionnement hydraulique du site ne sera pas perturbé par le projet de liaison routière. La voie sera réalisée en remblai pour permettre la mise en place de transparences hydrauliques. Ces canalisations type cadre seront de capacité équivalente aux fossés traversés pour permettre un bon écoulement des eaux.

## Mesures favorables à la faune sur le site du Pré Neuf

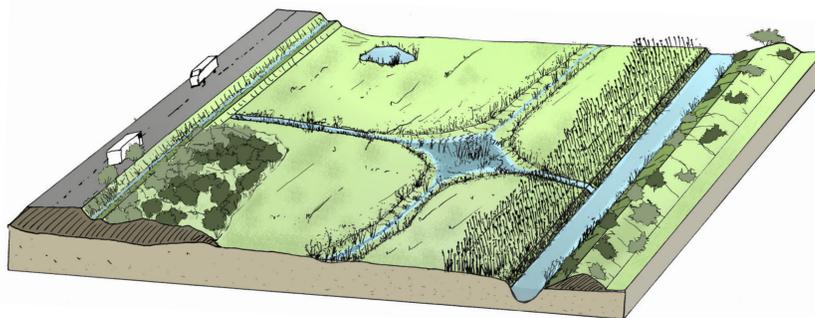
- En complément de celles existantes préservées, il sera créé une nouvelle mare dans les prairies du Pré Neuf, favorable à la population d'amphibiens observée sur site.
- Des clôtures permanentes seront mises en place le long de la nouvelle voie. Elles seront associées à des passages réservés à la petite faune, créés sous la voie, en parallèle des transparences hydrauliques ou sous forme de traversée spécifique. Ceci afin d'éviter tout risque de collision.
- La portion de la nouvelle voie dans le Pré Neuf ne sera pas éclairée pour préserver le fonctionnement nocturne actuel.



BLOC DIAGRAMME REPRÉSENTANT LE TRANSECT VOIE FERRÉE/ NOUVELLE DESSERTE / PRÉ NEUF. L'ESPACE RÉSIDUEL ENTRE LES DEUX INFRASTRUCTURES SERA EXPLOITÉ DE MANIÈRE AGRICOLE AFIN DE LIMITER LA PERTE DES SURFACES DUES AU PROJET



SUPPRESSION DE REMBLAIS POUR UNE SURFACE D'ENVIRON 4,9 HA : LE LONG DE LA ROUTE BLEUE, LE LONG DU CANAL DE LA BELLE HAUTIERE, LE LONG DU CHEMIN DE PRÉVOIR. RESTITUTION DE CES ESPACES AU MARAIS  
PRÉSERVATION D'UNE PARTIE DES REMBLAIS EXISTANTS, FAVORABLES À LA FAUNE DES MILIEUX SECS, DÉJÀ PRÉSENTS SUR SITE  
AMÉLIORATION DES CONTINUITÉS HYDRAULIQUES AVEC UN REPROFILAGE DES FOSSÉS EXISTANTS ET DES BAISSES PRAIRIALES



BLOC DIAGRAMME - COUPE DE PRINCIPE DES MESURES COMPENSATOIRES SUR LE SITE DES BELLES FILLES, À L'OUEST DE PRÉZEGAT

## Mesures compensatoires hors site : les "Belles filles" à Prézégat (St-Nazaire)

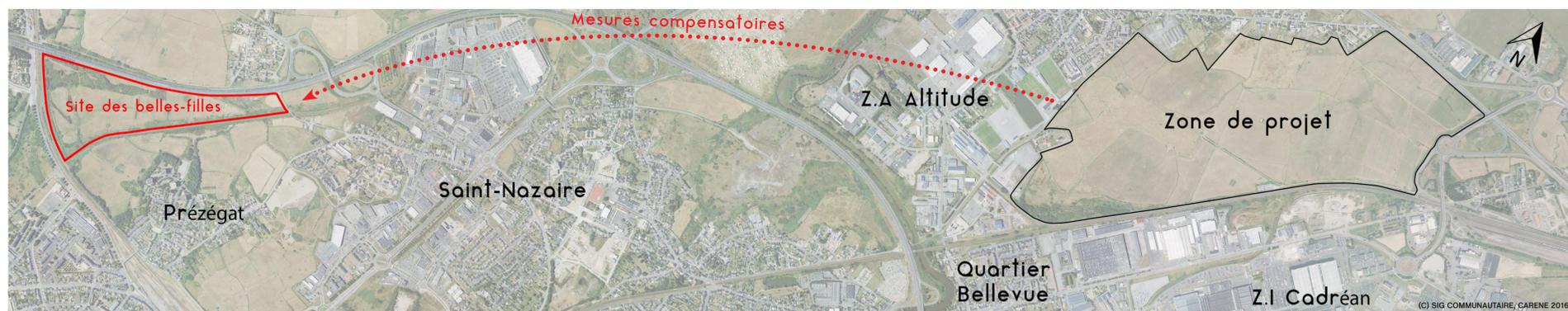
- Le projet génère des impacts sur l'environnement impossibles à éviter : 3,55 ha de zones humides sont supprimés sur le site du Pré Neuf. Il faut donc apporter des mesures compensatoires. Cette compensation doit permettre une restauration ou la reconstruction de zones humides dégradées avec, au minimum, une équivalence sur le plan fonctionnel et sur le plan de la qualité de la biodiversité. La compensation doit être réalisée à proximité du site impacté, dans le même bassin versant.
- Le site choisi pour compenser la destruction de zones humides sur le site du Pré Neuf se situe sur la commune de St Nazaire, au Nord du quartier de Prézégat. Le site représente une surface de 19,6 ha entre la route départementale RD213 et le canal de la Belle Hautière.
- Le site se présente comme un ensemble de prairies humides en partie dégradées par la présence de remblais : remblais le long de la route départementale et remblais le long du canal de la Belle Hautière. Ces deux remblais sont colonisés par une végétation en cours de fermeture et par des espèces invasives (Baccharis et Renouée du Japon).

La mesure de compensation proposée est la suivante :

- La suppression d'une partie des remblais afin de reconstituer des prairies humides. Une partie est conservée pour les espèces faunistiques des milieux secs déjà installés sur site.
- Une intervention légère sur les mares et les fossés du site pour améliorer leur fonctionnement hydraulique.
- Un reprofilage des baisses prairiales en cœur de site
- la réouverture d'une zone de fourrés au nord de la parcelle

Ces actions, sur environ 8,20 ha, vont permettre un gain net sur l'aspect des fonctionnalités hydrologiques et écologiques de la zone humide, répondant aux enjeux environnementaux globaux du projet de desserte.

- Cette mesure compensatoire présente un intérêt également agricole. La surface exploitable est augmentée d'environ 4,3 ha. L'accessibilité aux prairies est améliorée et facilitée. Un plan de gestion sera établi au travers d'un bail agricole avec clauses environnementales.



VUE AÉRIENNE DE SAINT NAZAIRE JUSQU'AU SITE DU PROJET : NOUVELLE VOIE, SITE DE COMPENSATION DIT "DES BELLES FILLES" À L'OUEST DE PRÉZEGAT